

Henri EMMANUELLI

Député des Landes
Président du Conseil général des Landes

Le 27 SEP. 2013

Monsieur Laurent GOULEFER
Délégué
Comité Radicalement Anti Corrida Europe
BP 10244
30105 ALES CEDEX

Référence à rappeler :

D201308925

Monsieur le Délégué,

J'ai pris connaissance de votre courrier en date du 12 septembre dernier, dans lequel vous exprimez le souhait de connaître ma position sur l'abolition de la corrida dont vous avez fait votre cheval de bataille. Je vous remercie au passage de solliciter, pour la première fois, le Député des Landes mais aussi le Président d'un des départements les plus taurins de France.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'au plan juridique, la question de l'abolition de la corrida a été tranchée par une décision du Conseil constitutionnel en date du 21 septembre 2012. Rejetant un recours que vous aviez intenté avec d'autres associations, la haute juridiction a notamment considéré que le critère de « tradition locale ininterrompue » inscrit dans le code pénal est « précis, objectif et rationnel ». Organiser des corridas dans certaines régions françaises, dont la nôtre, est donc parfaitement conforme à la constitution. Que vous regrettiez cette décision est une chose, mais comme vous l'écrivez dans votre lettre, la règle de droit doit s'appliquer à tous et de la même manière.

Dans ces conditions, je trouve pour le moins désolant et même inquiétant d'un point de vue démocratique, que vous affirmiez sans vergogne : « Désormais, la corrida est génératrice de troubles à l'ordre public ». Ce qui est générateur de troubles à l'ordre public du point de vue du droit, c'est bien que votre association organise des manifestations sans déclaration et donc sans autorisation préalable de la ville où elles se déroulent et de la Préfecture dont elles dépendent.

Plus grave encore, c'est que vous ne teniez aucun compte d'un arrêté municipal réglementant une manifestation à Dax, bref que vous ignoriez l'état de droit et les principes républicains dont vous vous réclamez par ailleurs dans votre courrier. Ce point est d'autant plus sensible que votre mouvement a reçu, dans un passé récent, le soutien de personnalités pour le moins contestables. Je pense précisément à Laurent Louis, ce député belge ouvertement xénophobe ou bien encore à cette militante animaliste, qui assistait à votre dernière assemblée générale, et qu'il n'y a pas si longtemps à Paris s'affichait aux côtés de groupuscules extrémistes ayant tristement défrayé la chronique des faits divers.

.../...

Pour justifier votre « combat », vous faites référence à « une montée en puissance du nombre de personnes hostiles à la corrida », aux « nombreux électeurs préoccupés par le sort des animaux », à « la volonté populaire ».

Je reconnais qu'en matière de lobbying et d'actions sur le terrain, votre association fait preuve d'une organisation quasi-militaire et que vos manifestations sont très méthodiques jusque dans le contournement de la loi. Mais on ne peut se prévaloir de quelques milliers de supporters sur les réseaux sociaux et d'une poignée de militants actifs sur le terrain pour conclure à la désapprobation d'une majorité de Français. S'agissant des électeurs, je puis vous assurer, pour les fréquenter tous les jours, qu'ils sont avant tout préoccupés par leur situation en temps de crise économique et sociale.

Cela dit, je n'éluderai pas les questions éthiques et même, j'ose le mot, de morale, liées au spectacle taurin.

Je comprends la sensibilité des personnes qui ne veulent pas imaginer et encore moins voir un animal blessé et mourant dans une arène. Mais en retour, acceptez la sensibilité d'aficionados, qui ne voit pas la même chose qu'eux. Aucun aficionado que je connais ne va aux arènes pour voir souffrir un animal. Il va aux arènes pour admirer. Admirer un taureau qui combat, admirer un homme qui a le courage d'affronter cet animal jusqu'à risquer sa vie.

Il y a toujours plusieurs façons de voir un spectacle.

Je pourrais vous raconter le spectacle de ces grands-pères, qui le dimanche dans mon canton de Chalosse s'adonnent paisiblement au plaisir de la pêche à la ligne, sous le regard admiratif de leurs petits-enfants. Je pourrais aussi vous raconter quelque chose d'abominable, l'hameçon qui meurtrit la bouche du poisson, l'animal qui achève sa lente agonie en se débattant dans un seau jusqu'à l'asphyxie...

J'ai déjà eu l'occasion de le dire publiquement : Je suis frappé de la montée en puissance d'une nouvelle forme d'ordre moral, qui consiste justement à vouloir imposer son point de vue et sa sensibilité à autrui par tous les moyens, y compris la violence, comme à Rion-des-Landes.

Sans compter, puisque nous parlons d'éthique, que les mots ont un sens et une histoire parfois douloureuse.

A parler de « torture », de « barbarie » ou bien encore de « sévices » à propos de la tauromachie, à mettre sur le même plan la mort d'un animal et la mort d'un être humain, on en vient facilement à trouver aussi naturel de tuer un homme qu'un animal. Cette négation du propre de l'homme et du processus d'humanisation nous ramène aux pires tragédies de notre histoire.

Au final, je ne suis pas sûr que la cause animale ait beaucoup à y gagner. Mais je suis certain que l'humanisme a beaucoup à y perdre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous
Henri EMMANUELLI

Henri EMMANUELLI